



INSTITUT DE FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE VICHY
Voie Apprentissage

PROJET INSTITUTIONNEL ET PEDAGOGIQUE

2025

IFSI-IFAS-IFAP VICHY
BP 2757- 03207 VICHY CEDEX
Tel: 04.70.97.33.31
Fax: 04.70.97.13.57
ifsi@ch-vichy.fr
www.ifsi-ifas-vichy.fr

Table des matières

Préambule.....	3
I. PROJET INSTITUTIONNEL	
1. Préalable.....	4
1.1. Une formation en adéquation avec les besoins du territoire	4
1.2. Des moyens pédagogiques innovants	5
2. Conception règlementaire de la formation	5
3. Les axes de la formation.....	6
3.1. Finalité de la formation.....	6
3.2. Orientations pédagogiques du projet de formation.....	6
3.3. Conception de l'évaluation	7
II. PROJET PEDAGOGIQUE	
1. La formation en institut.....	8
1.1. Une formation professionnalisante	8
1.2. L'organisation générale de la formation.....	8
1.3. L'enseignement théorique	9
1.4. Le suivi pédagogique.....	10
1.5. Evaluations des enseignements théoriques à l'IFAP	10
1.6. Les parcours partiels	11
2. La formation en stage.....	12
2.1. L'organisation.....	12
2.2. Les objectifs.....	13
2.3. Evaluation des compétences en stage.....	14
3. Les parcours partiels	14
4. Obtention du Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	15
5. Spécificités de la formation par l'apprentissage	15
5.1. L'apprentissage	15
5.2. Le centre de formation d'apprentis	16
5.3. L'employeur	16
6. La vie des élèves	17
ANNEXES.....	18

Préambule

Le projet pédagogique est un document de référence, élaboré par l'équipe pédagogique et légitimé par les instances officielles. Il engage l'institution, les intervenants professionnels qui participent ponctuellement à la formation, et les élèves qui s'engagent dans la formation assurée par l'IFAP.

Il présente notre conception de la profession

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et de soins visant au bien-être, l'autonomie et au développement de l'enfant. Ce professionnel participe activement « à prendre soin » de l'enfant tout en considérant son entourage.

L'auxiliaire de puériculture exerce sous la responsabilité de l'infirmier ou de la puéricultrice. Ses activités se situent dans le cadre de leur rôle propre.

L'auxiliaire de puériculture travaille le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, dans des structures sanitaires ou sociales et les dispositifs d'accueil de la petite enfance.

Il porte notre conception du soin

« Prendre soin de l'enfant », dans son contexte ordinaire comme dans celui de la maladie, c'est être capable d'apporter des réponses adaptées à ses besoins spécifiques, mais c'est aussi prévenir et dépister ce qui risque de perturber son développement.

Prendre soin de l'enfant, c'est donc agir en faveur de son intérêt supérieur et celui de sa famille.

Il précise notre vision de la formation

La formation d'auxiliaire de puériculture s'adresse à des personnes en capacité d'acquérir des connaissances et un positionnement professionnel adéquat pour contribuer au respect des besoins singuliers de l'enfant.

Création de l'IFAP

En 2023, l'IFSI IFAS de VICHY répond à un appel projet du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour ouvrir un IFAP.

La voie de l'apprentissage comme mode de professionnalisation favorisant le double statut de salarié et d'apprenant est choisie.

I. PROJET INSTITUTIONNEL

1. Préalable

L'histoire de l'enfance n'est pas linéaire. De la même manière, l'histoire de la parentalité est également traversée de remous et des évolutions propre à chaque époque. L'enfant est à considérer dans l'espace du lien social mais également dans les représentations de l'enfance selon les périodes de l'histoire. Le principe de cette formation propose de situer l'enfant comme sujet connecté à son monde environnemental et contemporain tout en considérant les enjeux philosophiques, économiques et éthiques.

Il est question de traiter la question de l'enfance dans tous les paramètres impliqués ; son développement physique, psycho-affectif, son rapport au corps, parfois au corps malade, handicapé, son rapport au corps social et d'appréhender également les questions actuelles relatives à l'enfance. Cette formation consistera en la prise en charge de la petite-enfance, de l'enfance, quelque soit son état physique, psychique et social.

Cette proposition de formation s'inscrit dans un contexte local particulier.

1.1. Une formation en adéquation avec les besoins du territoire

L'agglomération de Vichy Communauté est un bassin en croissance de population : *"Avec 84 000 habitants, elle est la deuxième agglomération de l'ex-région Auvergne."*¹ Cela est lié à un développement économique important fondé sur l'industrie, le tourisme, le thermalisme et le sport. Ainsi, l'attractivité de ce territoire entraîne depuis plusieurs années un rajeunissement important de la population. Ceci implique une hausse de la demande de service et en particulier en ce qui concerne les besoins en garde d'enfants.

A l'échelle de l'agglomération, on observe une diminution du nombre d'assistantes maternelles qui est conjointe à une volonté des familles de se tourner davantage vers les accueils collectifs tels les crèches ou les haltes-garderies.

Au niveau de Vichy Communauté, on compte une quinzaine de structures de petite enfance. Le Centre Hospitalier de Vichy dispose d'un pôle Femme-Enfant (Maternité, Néonatalogie, Pédiatrie).

Le métier d'auxiliaire de puériculture est considéré en tension en Auvergne. L'enquête besoin en main d'œuvre (BMO) du Pôle Emploi en 2019, précise, par secteur, les projets de recrutements des entreprises françaises et les difficultés qu'elles rencontrent à ce sujet. Le métier d'auxiliaire de puériculture figure parmi les 10 métiers où les entreprises recherchent le plus à recruter.

L'offre de formation sur le territoire Auvergne se limite à l'IFAP de Clermont Ferrand et à une section AP par voie d'apprentissage organisée par le lycée privé de Anna Rodier de Moulins (nombre de places non communiqué).

Dans ce contexte, il paraît donc nécessaire de mettre en place cet axe de formation sur la ville de Vichy, afin de répondre aux besoins locaux mais également aux besoins du département de l'Allier et des départements limitrophes.

¹ <https://www.vichy-communaute.fr/l-institution/carte/>

1.2. Des moyens pédagogiques innovants

L'institut développe un axe de simulation pleine échelle, il est équipé d'un laboratoire et d'un mannequin haute-fidélité. En ce sens, une partie de l'équipe pédagogique a suivi une formation pour ce type d'enseignement.

Le principe est de placer les élèves dans un environnement de soins le plus réaliste possible afin d'améliorer le développement des compétences et de les rendre plus efficaces auprès des patients.

Une séance de formation par la simulation comporte 5 étapes : le briefing (présentation et mise en confiance), le pré briefing (familiarisation avec l'environnement, le matériel, le scénario), la pratique simulée, le débriefing (étape clé de la séance), la conclusion.

Les amphithéâtres sont équipés d'écrans interactifs pour favoriser l'interactivité dans les enseignements.

L'équipe pédagogique peut utiliser également des logiciels d'enseignement en distanciel (« TEAMS », « ZOOM », ENT Prométhée, ...).

2. Conception règlementaire de la formation

En référence à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, modifié par l'arrêté du 09 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Le rôle de l'auxiliaire de puériculture s'inscrit dans une approche globale de la prise en charge de l'enfant. Celui-ci exerce sous la responsabilité de la puéricultrice ou de l'infirmier.

Son champ d'action s'inscrit dans les limites des compétences acquises au cours de la formation et s'articule autour de 3 missions principales :

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

La formation vise l'obtention d'un Diplôme d'Etat à partir de l'acquisition de 11 compétences :

1. Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
1bis. Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe
2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant

5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

3. Les axes de la formation

3.1. Finalité de la formation

La formation favorise, dans un contexte humaniste, l'émergence d'un professionnel compétent, responsable et capable de s'adapter dans tous les secteurs sanitaires et sociaux. Elle permet au stagiaire/élève de développer son appartenance professionnelle.

3.2. Orientations pédagogiques du projet de formation

- ***Réaliser un enseignement adapté en regard de l'hétérogénéité des besoins en formation.***

Il existe une pluralité des voies d'accès à la formation à l'origine d'une grande diversité de parcours. La formation d'auxiliaire de puériculture sera organisée de manière conjointe et systématique avec la formation aide-soignante afin de mutualiser les moyens et enrichir les savoirs.

Cette hétérogénéité des parcours incite à varier les moyens pédagogiques.

Nous proposons notamment une aide méthodologique individualisée et de groupe qui facilite la compréhension et l'appropriation des connaissances.

- ***Favoriser des interactions entre le stagiaire et le formateur, sous la responsabilité de ce dernier dans le but de renforcer le professionnalisme soignant***

Ce professionnalisme s'acquiert par les enseignements théoriques, les stages, l'analyse des pratiques, l'étude de situations concrètes, les lectures documentaires, les échanges, la réflexion conduite autour de l'éthique du soin, le suivi pédagogique individuel, collectif et par une sensibilisation dans le domaine de l'éducation en santé.

- ***Promouvoir l'acquisition de connaissances théoriques, pratiques et cliniques :***

- Identification des liens entre les différentes connaissances,
- Intégration des protocoles de soins et des procédures,

- Construction d'un comportement professionnel,
- Mobilisation en permanence : du bon sens, de la créativité, du discernement, de l'esprit constructif et de l'initiative.

- **Promouvoir l'acquisition d'une démarche de qualité, de sécurité et de traçabilité dans les soins**
 - Appropriation des soins et des actes relatifs à la prévention et gestion des risques,
 - Mise en place de comportement et d'attitudes qui concourent à la démarche qualité,

- **Valoriser une dynamique personnelle et professionnelle dans le but de faire évoluer son identité professionnelle :**
 - Renforcement de l'esprit du travail en équipe,
 - Mobilisation active de la recherche documentaire sur des thèmes professionnels,
 - Confrontation de points de vue avec des professionnels,
 - Recherche d'éclairages complémentaires sur les lieux de soins,
 - Construction d'un projet professionnel.

3.3. Conception de l'évaluation

L'évaluation s'inscrit dans un impératif d'acquisition mais aussi dans une perspective de progrès, d'évolution et de responsabilisation. Elle situe l'élève dans sa responsabilité de prise en charge au niveau théorique, pratique et clinique.

En raison de l'hétérogénéité du groupe, l'équipe pédagogique propose systématiquement une épreuve écrite formative qui permet aux élèves de se confronter à la situation d'évaluation. Des ateliers d'approfondissement autour de l'apprentissage des soins adaptés aux spécificités des besoins de l'enfant seront régulièrement proposés.

Ce dispositif permet aussi aux formateurs de mesurer les écarts au sein du groupe et de proposer rapidement des réajustements sous la forme d'accompagnement individuel et/ou collectif dans un souci de progression.

II. PROJET PEDAGOGIQUE

La formation auxiliaire de puériculture se déroule pour les cursus complets, sur **44 semaines** et comprend **1540 heures** d'enseignement réparties en Institut de formation et en stage.

1. La formation en institut

1.1. Une formation professionnalisante

Les études conduisant au Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture comportent des enseignements théoriques et cliniques en institut et en stages. Participent à l'enseignement théorique et clinique : les formateurs de l'équipe pédagogique de l'Institut, les professionnels soignants et des intervenants experts dans leur domaine.

L'alternance permet de professionnaliser la formation. Elle favorise aussi l'implication progressive de l'élève dans sa future fonction (notion d'accompagnement, de développement personnel, notamment à travers le suivi pédagogique organisé pendant l'année de formation).

Le principe de professionnalisation est une constante. La professionnalisation consiste effectivement à associer savoir et pratique mais également à donner un sens à cette articulation.

Au-delà de la technique et des règles qui encadrent l'exercice professionnel, sont également nécessaires des qualités propres au respect, à la bienveillance de l'autre et de sa différence (notion d'humanité et d'éthique).

1.2. L'organisation générale de la formation

La formation auxiliaire de puériculture s'articule autour de l'enseignement de 5 blocs de compétences et 10 modules ainsi que la réalisation de 4 stages. La programmation de cette alternance est actualisée tous les ans par l'équipe pédagogique.² Elle fait apparaître un planning prévisionnel des semaines d'évaluations théoriques et cliniques. Toutefois pour des raisons pédagogiques et/ou d'organisation, des modifications de dates peuvent survenir au cours de l'année.

Afin de faciliter la diffusion des informations, il existe un espace numérique de travail (Prométhée). Un code d'accès personnel est remis en début d'année à chaque élève. Ils peuvent ainsi disposer du support de certains cours, de l'emploi du temps, des références concernant les terrains de stage et autres informations liées à la formation.

² Annexe I du présent document

Une journée de pré-rentree est organisée pour les élèves. Elle permet de présenter le déroulement de la formation, et de préciser les modalités pratiques de celle-ci :

- Alternance entre les périodes de cours et les stages
- Modalités d'organisation des stages
- Code d'accès informatique à l'ENT Prométhée
- Badge multiservice
- Essayage et commande des tenues professionnelles
- Informations pratiques sur les modes de financement de la formation par pôle emploi et le conseil régional

1.3. L'enseignement théorique

La formation est assurée par les cadres pédagogiques de l'Institut de Formation (1 équivalent temps plein puéricultrice est prévu), mais aussi par des intervenants ayant une expertise particulière.

Une bibliothèque centre de documentation et de recherche est accessible aux élèves pour la réalisation de leurs travaux de recherche.

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaine selon les méthodes pédagogiques diverses (Cours magistraux ; Travaux pratiques ; Travaux dirigés ; Débats ; Vidéo projection ; Etude documentaire ; Travail de recherche). La présence à chacune des activités pédagogiques est obligatoire.

Un planning hebdomadaire des cours est disponible, via l'ENT Prométhée, au plus tard la semaine qui précède l'enseignement.

1.3.1. Les ateliers d'intégration

Des temps de pratiques et des ateliers en laboratoire de simulation sont organisés. Ils ont pour objectifs de mobiliser les connaissances cliniques abordées.

Les cas cliniques prévalents utilisés lors de ces mises en situation invitent l'élève à articuler la théorie à la pratique.

1.3.2. Les ateliers de réflexion

Une lecture professionnelle est demandée sur l'année. Elle a pour objectif d'ouvrir la réflexion des élèves sur les sciences humaines.

Ce travail à partir est réalisé à partir d'articles de revues professionnelles traitant de thématiques abordées en cours théoriques ou pratiques.

1.3.3. L'accompagnement pédagogique individualisé

Le référentiel de formation prévoit un volume de 35 heures d'accompagnement pédagogique individualisé (API) et de 35 heures supplémentaires pour les cursus partiels. Sur ces temps, sont abordés la maîtrise du français, des maths et de l'informatique.

1.4. Le suivi pédagogique

Il participe à la construction et à l'optimisation des compétences de l'élève ainsi qu'à l'élaboration de son projet professionnel.

L'équipe pédagogique propose deux modes de suivi :

- ***Le suivi pédagogique individuel***

Dès la semaine de la rentrée, chaque élève est orienté vers un référent pédagogique qui le suivra au cours de son année de formation.

Des temps de rencontre peuvent être planifiés par les référents et/ou l'élève, en fonction des besoins.

Ces entretiens vont permettre à l'élève de :

- Valoriser ses ressources, ses compétences et expliquer ses limites
- Se situer dans un positionnement individuel et collectif en stage et à l'Institut
- Mesurer l'écart entre les attentes visées et le résultat produit
- Optimiser ses méthodes, ses outils d'apprentissage.

Une synthèse écrite de la rencontre du suivi pédagogique est élaborée par le formateur.

- ***Le suivi pédagogique collectif :***

Il est réalisé par les référents d'année et s'élabore à partir d'axes déterminés :

- Réflexions autour des pratiques professionnelles,
- Analyse et réajustement des résultats théoriques et cliniques.

De plus, des ateliers de renforcement sont proposés en groupes restreints et peuvent concerner tant la théorie, les pratiques de soins ou l'analyse de situations cliniques.

1.5. Evaluations des enseignements théoriques à l'IFAP

L'équipe pédagogique s'appuie sur 2 types d'évaluations :

- ***Les évaluations formatives qui vont permettre à l'élève de visualiser sa progression au cours de la formation.***

Elles sont à l'initiative de l'équipe de formateurs et visent à :

- Mettre les élèves en situation d'entraînement à l'écrit ou en pratique
- Mesurer le niveau d'acquisition
- Effectuer un réajustement.

- ***Les évaluations normatives qui valident les modules d'enseignements***

Elles sont au nombre de 10, d'une durée de 1 à 2 heures chacune. Elles sont réparties sur les 11 mois de formation.

La correction de ces épreuves est assurée par les formateurs de l'Institut dont relève le candidat au diplôme et/ou les enseignants extérieurs à l'Institut et participant à la formation.

Les évaluations normatives s'organisent sous 3 formes

- Les épreuves écrites qui peuvent comporter :
 - Questions à réponses ouvertes et courtes
 - Questions à réponses rédactionnelles
 - Questions à choix multiples
 - Cas cliniques
 - Productions écrites

- Les épreuves orales qui consistent en un entretien individuel avec un jury sur l'argumentation d'une analyse de situation

- Les épreuves pratiques comportent la préparation et la réalisation de gestes techniques en salles de travaux pratiques

L'élève qui ne satisfait pas aux exigences de validations bénéficie d'une épreuve de rattrapage et ce, au minimum dans les 15 jours suivants l'épreuve initiale.

La note prise en compte pour la validation du module est la plus élevée, qu'elle ait été obtenue lors de l'évaluation initiale ou lors du rattrapage.

Seuls les résultats des épreuves initiales ainsi que les appréciations sont portées à la connaissance de l'élève.

Les résultats des épreuves de rattrapages ne sont communiqués qu'après la délibération du jury du diplôme d'état.

1.6. Les parcours partiels

Certains diplômes³ ou validation de modules par le biais de la VAE dispensent de suivre la totalité de la formation.

Les élèves en cursus partiel suivent uniquement l'enseignement des modules manquants. Ils sont intégrés au groupe réalisant le cursus complet. Ils ont le même dispositif d'encadrement en termes de suivi pédagogique et d'évaluation. De plus, ils bénéficient d'ateliers d'approfondissement spécifiques visant à compléter leurs connaissances et à identifier les exigences de la formation.

³ Annexe III

2. La formation en stage

« Les stages cliniques sont organisés par les instituts de formation en collaboration avec les structures d'accueil. Ils constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extrahospitaliers, au sein de structures bénéficiant d'un encadrement par un professionnel médical, paramédical ou un travailleur social. Cet encadrement est assuré par du personnel diplômé, qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction...»⁴

Le stagiaire auxiliaire de puériculture est en situation d'apprentissage et participe à la prise en charge des enfants et à l'activité du service en fonction de ses acquisitions.

Il reste sous la responsabilité de la structure d'accueil et en respecte les modalités et l'organisation.

Le stage est un temps fort de la formation. Il permet de prendre en charge un groupe d'enfants afin de :

- Participer à l'identification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques en les adaptant à la situation de l'enfant
- Repérer les limites de la compétence auxiliaire de puériculture
- Transférer les savoirs acquis au cours de la formation
- Adopter des comportements professionnels
- Prendre des initiatives dans la limite de ses compétences
- Se situer dans une équipe pluridisciplinaire
- Transmettre ses observations par écrit et oral à l'infirmier(e)
- Participer à l'évolution des pratiques professionnelles
- Construire son modèle professionnel

2.1. L'organisation

Le cursus complet de formation comporte 22 semaines, soit 770 heures d'enseignement clinique en stage qui se déroulent sur la base de 35 heures par semaine.

Les affectations en stage relèvent de la responsabilité du directeur de l'institut et par délégation, des formateurs référents.

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

L'organisation des périodes de stage est établie en concertation entre l'IFAP et les établissements d'accueil.

⁴ Référentiel de formation

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique

Le programme des études conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture prévoit 3 stages de 5 semaines chacun et un stage de 7 semaines.

Les stages sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Services de maternité ;
- Etablissement ou service accueillant des enfants malades ;
- Structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans ;
- Structure accueillant des enfants en situation de handicap ;
- Service de pédopsychiatrie
- Structure d'aide sociale à l'enfance ;
- ...

Afin de répondre aux impératifs de la formation et d'organisation, la programmation des stages pour chaque élève est réalisée dès le début d'année.

En raison de la diversité des lieux de stages, il est demandé aux élèves d'avoir un moyen de transport leur permettant de se rendre sur les structures d'accueil. Le choix des lieux de stages n'est pas négociable.

Dans la quinzaine qui précède chaque stage, l'élève prend contact avec le responsable du stage afin de se présenter et d'envisager une rencontre qui doit avoir lieu en dehors des heures de cours.

Dès la première semaine de stage, l'apprenti retourne obligatoirement un planning prévisionnel à l'IFAP. En fin de stage le planning des horaires réalisés par l'élève est validé par le responsable d'encadrement et est remis au référent pédagogique dès le retour à l'IFAP.

En cas d'absences en stage, le responsable d'encadrement, en informe les responsables de l'IDM et les cadres formateurs de l'IFAP, et note sur la feuille de stage le nombre d'heures d'absences et si récupération, le nombre d'heures réellement effectuées.

2.2. Les objectifs

Les objectifs de stage sont de 3 ordres :

- Objectifs institutionnels qui émanent d'une demande de l'IFAP. Ils sont remis aux élèves avant le départ en stage.
- Objectifs personnels qui sont rédigés par l'élève en fonction de son parcours antérieur, de ses attentes et en regard du service d'accueil. A partir du bilan du stage précédent, l'élève doit formuler les axes de progrès en regard des compétences à acquérir.
- Objectifs spécifiques du service qui sont donnés au stagiaire lors de la rencontre avec le responsable de stage ou le premier jour de stage.

Lors des stages de 5 semaines, l'élève doit aborder :

- Le prise en soins d'enfants présentant une altération de leur état de santé physique et/ou mentale, soit stabilisée, soit en phase aigüe
- La prise en soins d'enfants dans leur vie quotidienne

Le dernier stage de 7 semaines constitue une période intégrative en milieu professionnel permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

2.3. Evaluation des compétences en stage

Il est recommandé à l'élève de solliciter au moins un bilan de mi- stage. Celui-ci est indispensable et s'effectue avec le responsable d'encadrement. Il permet à l'élève de déterminer ses axes de progression tant sur le plan gestuel que comportemental. Il s'appuie sur les objectifs fixés et les actes de soins réalisés.

Les 11 compétences du référentiel métier sont évaluées à chaque stage. Les feuilles d'évaluation des compétences sont remises à l'élève immédiatement à la fin du stage par le responsable d'encadrement après avoir porté à sa connaissance les appréciations et son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences.

L'équipe pédagogique suit l'acquisition des compétences tout au long de l'année pour guider l'élève dans son parcours de formation.

Au terme des 3 premiers stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan d'acquisition de l'élève pour chacune des compétences.

Les représentants de l'IDM organisent 2 visites par en présence du maître de stage pour faire un bilan d'intégration, de progression de l'apprenti. Le rapport est transmis aux formateurs de l'IFAP.

3. Les parcours partiels

Peuvent prétendre à une formation en cursus partiels les candidats issus de la VAE et les titulaires des diplômes suivants :

- CAP AEP : CAP Accompagnant éducatif petite enfance
- DE AS : Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- BAC PRO ASSP : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne"
- BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel "Services aux personnes et aux territoires"
- Tp ADVF : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- Tp ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social
- DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
- ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale
- AMBULANCIER : Diplôme d'Etat d'ambulancier

Pour ces élèves en parcours partiels, des allègements de formation sont prévus⁵. Les stages sont également adaptés en fonction des diplômes passerelles.

Chaque élève est informé de son scénario de stage au moment de la pré-rentrée à l'IFAP.

4. Obtention du Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Les résultats de l'année de formation sont centralisés dans un dossier scolaire. Tous les dossiers sont ensuite transmis à la DREETS pour être présentés au jury du Diplôme d'Etat.

Ce jury délibère au plus tard la première semaine du mois de décembre pour les élèves rentrés en janvier de la même année.

Les résultats sont communiqués par le biais de l'affichage et du site internet au niveau de la DREETS, et de l'IFAP.

Sont déclarés reçus, les élèves ayant validés l'ensemble des compétences.

Des attestations provisoires sont délivrées par la DREETS dans l'attente du diplôme définitif. Ces attestations sont envoyées par mail avec la copie du diplôme d'AFGSU. Les originaux ainsi que l'intégralité des copies de l'année de formation sont ensuite envoyés par voie postale.

Pour les élèves ajournés, il est proposé un redoublement sur les modules non validés. Ils doivent confirmer leur intention dès l'annonce des résultats.

5. Spécificités de la formation par l'apprentissage

La formation par alternance concerne des personnes sélectionnées sur dossier et qui ont signé un contrat d'apprentissage avec un employeur. Les élèves sont âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation. Le contrat d'apprentissage avec l'employeur impose un âge inférieur à 30 ans.

5.1. L'apprentissage

Le mot apprentissage désigne tout à la fois l'action d'apprendre, le processus d'acquisition de connaissances et le dispositif contractuel avec un employeur.

L'apprentissage fait intervenir plusieurs acteurs qui concourent à la réussite de l'apprenti :

- le centre de formation d'apprentis : l'Institut des Métiers de Clermont-Ferrand
- l'employeur
- l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture (IFAP)

⁵ Annexe III

5.2. Le centre de formation d'apprentis

Le CFA est investi d'une mission de service public dont la création, le fonctionnement, sont régis par le Code du Travail.

En tant qu'organisme de formation gérant et organisant l'alternance, l'Institut des Métiers (IDM) est le responsable de la qualité des relations entre le jeune, l'entreprise et le centre de formation en collaboration avec l'IFAP. Sa mission est de permettre à chacun des partenaires d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé en entrant dans une démarche d'apprentissage. Afin d'élaborer le dispositif d'apprentissage, l'IFAP signe une convention avec le l'IDM.

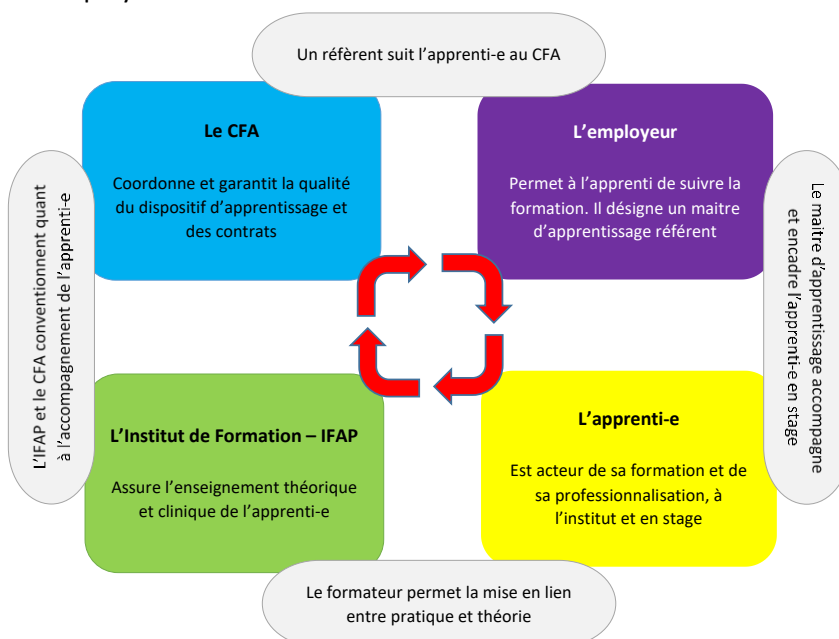
5.3. L'employeur

L'employeur s'engage dans une démarche d'accompagnement et de suivi d'un jeune adulte en cours de professionnalisation. Il désigne un maître d'apprentissage qui remplit les conditions d'agrément et dont les missions sont :

- d'accueillir l'apprenti dans l'entreprise
- de présenter le personnel et les activités de l'entreprise à l'apprenti
- d'informer l'apprenti de l'ensemble des règles et usages internes à l'entreprise
- d'accompagner l'apprenti dans la découverte du métier
- d'organiser et planifier le poste de travail de l'apprenti
- de permettre à l'apprenti d'acquérir les savoirs professionnels nécessaires
- de s'informer du parcours de formation de l'apprenti au CFA
- d'être l'interlocuteur du formateur de l'IFAP en collaboration avec le responsable de la structure employeur
- de participer à l'évaluation de l'acquisition des compétences professionnelles de l'apprenti.

La durée totale de la formation n'est pas allongée car les périodes de stage de 5 semaines sont, en majeure partie, réalisées chez l'employeur.

La période intégrative en milieu professionnel en fin de formation (7 semaines) se déroule chez l'employeur.



Ce schéma suppose la signature :

- d'un contrat entre l'apprenti et un employeur
- d'une convention entre le CFA et l'IFAP

6. La vie des élèves

Dans une volonté de partage, et une configuration proche de l'activité professionnelle (notion d'équipe pluridisciplinaire), la section « vie étudiante » réunit les promotions infirmières, aides-soignants et auxiliaires de puériculture.

Cette section se réunit deux fois par an. A cette occasion, les étudiants IDE et les élèves AS/AP présentent les projets et un rapport d'activités.

Les élèves AS/AP font également partis du bureau des étudiants de l'institut. A ce titre, ils participent à l'organisation et déroulement des différents évènements mis en place.

Un onglet vie scolaire est accessible sur l'ENT, les élèves peuvent y trouver toutes les prestations utiles à la vie étudiante :

- Liens pour rendez-vous médicaux, psychothérapeutiques, sociaux...
- Modalités d'obtention de bourses d'études et de fond d'aide d'urgence
- Informations sur les manifestations sportives, culturelles, ...

Annexes

Annexe I : Alternance de formation 2025

Annexe II : Référentiel de formation AP

Annexe III : Equivalences de compétences et allègements de formation

Annexe IV : Quotité horaire des différents cursus

Annexe V : Liste des lieux de stage

Annexe VI : Personnel de l'institut de formation

Annexe I : Alternance de formation 2025

Alternance IFAP 2025 - Rentrée le **lundi 06 janvier 2025**

	janv-25					févr-25				mars-25					avr-25				mai-25				juin-25					juil-25				août-25					sept-25					oct-25				nov-25				déc-25				janv-26		
lundi	30 déc. 2024	6	13	20	27	3	10	17	24	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29 déc. 2025			
sem	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1			
AS		1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	10	6	7	8	9	10		11	12	13	14	15	11	12	13	14	15					16	17	18	19	20	21	22													

Congés scolaires
24-02
au
09-03-25
21-04
au
04-05-25
09-08
au
07-09-25
20-10
au
02-11-25
22-12-25
au
04-01-26

Temps plein Ecole
 Temps plein Stage
 Congés

Annexe II : Référentiel de formation AP

ARRETE NOR SSAH2110961A - ANNEXE III

Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture – Référentiel de formation

1 - Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AP</i>	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <i>Module spécifique AP</i>	
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AP</i>	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AP</i>	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AP</i>	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		

ARRETE NOR 55AH2110961A - ANNEXE III

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	

2 - Organisation de la formation

La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1540 heures, se répartissant en 770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

Organisation de la formation théorique :

• Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
• Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	147 h
• Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	28 h
• Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	21 h
• Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	77 h
• Module 4. - Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AP)	154 h
• Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
• Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
• Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
• Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
• Module 9. – Traitement des informations	35 h
• Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

ARRETE NOR SSAH2110961A - ANNEXE III

Organisation de la formation clinique :

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique.

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	5 semaines	Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes :	Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être restreinte sur une ou plusieurs missions :	Chaque des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ➤ Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration ➤ Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ➤ Bloc 4 : Création de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ➤ Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
B	5 semaines	Frise en soins d'enfants présentant une altération de leur état de santé physique et/ou mental, soit stabilisés, soit en phase aigüe	Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	
C	5 semaines	Frise en soins d'enfants dans leur vie quotidienne		
D	7 semaines	Période intégrative en milieu professionnel en fin de formation correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences	La période D doit porter sur les 3 missions de l'ASP	La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'ASP : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ➤ Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration ➤ Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ➤ Bloc 4 : Création de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ➤ Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

ARRETE NOR SSAH2110961A - ANNEXE III

3 – Contenu des modules de formation en lien avec le référentiel de certification

En fonction de l'évolution technologique, sociale et sanitaire, le contenu des modules de formation doit être actualisé en continu par les instituts de formation.

Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Compétences	Modules de formation
<p>1 - Accompagner l'enfant et son entourage dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de l'enfant et de son entourage 2. Evaluer l'autonomie, les capacités psychomotrices et psycho-affectives de l'enfant en lien avec son développement et ses potentialités 3. Identifier et évaluer les besoins de l'enfant en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention 4. Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne 5. Mobiliser les ressources de l'enfant dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, l'entourage, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses apprentissages et ses acquis 6. Adapter, en fonction de chaque situation, la communication avec l'enfant, l'entourage, les aidants et les autres professionnels pendant les activités 7. Repérer les interactions de l'enfant avec son entourage et les réponses apportées par les adultes de référence 8. Associer, accompagner et conforter les parents dans leur rôle <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence de l'analyse de la situation de l'enfant 2 - Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne 3 - Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement 4 - Pertinence dans l'accompagnement de l'entourage 	<p>Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans les situations de soins de la vie quotidienne - Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de l'enfant et de son entourage - Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation et de l'analyse de la situation <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Raisonnement clinique : recherche des informations, évaluation de l'autonomie, des capacités psychomotrices et psycho-affectives de l'enfant en lien avec son développement et ses potentialités, de ses besoins. • L'évaluation de la situation et des besoins de l'enfant et de son entourage : <ul style="list-style-type: none"> - Statut juridique de l'enfant et de sa famille ; les droits et devoirs des parents ; la filiation, le nom ; l'autorité parentale ; les droits des enfants. - Politique sociale, familiale et d'accueil de jeunes enfants : la protection maternelle et infantile ; l'aide sociale à l'enfance ; les prestations familiales ; l'action sociale en faveur des familles ; les différents modes d'accueil des jeunes enfants ; la politique du handicap. - Grandes étapes du développement de l'enfant : la vie intra-utérine ; les premières semaines de la vie ; la première année de la vie ; les deuxième et troisième années de la vie ; de 3 ans à 6 ans ; de 6 ans à l'adolescence ; l'adolescence ; les conditions favorables au développement de l'enfant. - Développement de l'enfant : le développement somatique de l'enfance jusqu'à l'adolescence ; le développement psychomoteur de l'enfant ; le développement psychologique de l'enfance jusqu'à l'adolescence. - Suivi du développement de l'enfant de la naissance à l'adolescence : les mesures des paramètres de croissance ; l'observation du développement psychomoteur et affectif ; l'observation du développement somatique ; l'observation des habitudes de l'enfant ; repérage d'anomalies et alerte. - Entourage de l'enfant : l'équipe de l'enfance ; le groupe familial, les groupes sociaux ; l'environnement culturel : religions, rites, habitudes, valeurs, coutumes... ; la place de l'enfant dans les différentes cultures ; l'évolution des différents types de familles ; la légitimité professionnelle et respect des valeurs et culture ; l'influence de l'environnement sur le développement de l'enfant.

ARRETE NOR SSAH2110961A - ANNEXE III

	<ul style="list-style-type: none"> - L'autonomie : les formes de l'autonomie [physique, psychique, sociale et juridique] ; autonomie et droits des patients : dépendance, déficiences et handicap. - Handicap : la définition des principaux types de handicap chez l'enfant : moteur, sensoriel, mental ; le dépistage des handicaps ; l'approche psychologique du handicap ; les réparations du handicap : aspects physiques, psychologiques et sociaux ; l'intégration de l'enfant en situation de handicap en milieu ordinaire ; politique vis-à-vis de l'enfant en situation de handicap. • La santé : santé publique : données démographiques, politique de santé et actualités sur les plans de santé publique, introduction à la santé environnement : impact des facteurs environnementaux (chimiques, physiques, biologiques) sur la santé humaine ; le système de santé français, le parcours de soins et la promotion de l'allaitement maternel. • Les principales situations de vie : <ul style="list-style-type: none"> - Autour de la naissance : notions de génétique ; la conception, grossesse ; l'accouchement, suites de couches ; l'accueil et soins du nouveau-né en salle de travail ; le nouveau-né et les relations avec son entourage ; les potentialités sensorielles et émotionnelles du nouveau-né ; l'accueil et organisation du séjour en maternité ; l'adaptation du nouveau-né à la vie extra utérine ; les situations particulières, naissance d'un enfant en situation de handicap. - L'enfant, l'adolescent : grandes étapes du développement physique, psychique et psycho-affectif. - Fin de vie : aspects culturels de la mort ; notions législatives et réglementaires. • Rôle de l'auxiliaire de puériculture auprès d'un enfant dans les principales situations de vie, y compris auprès d'un enfant en situation de handicap, ou atteint d'une pathologie mentale notamment de troubles du neuro-développement et du spectre autistique. • La réalisation des soins de la vie quotidienne : réalisation, évaluation et réajustement (approche théorique et pratique) : <ul style="list-style-type: none"> - La conception du soin : définition des soins de la vie quotidienne ; l'état de santé stable et constant, distinction avec les soins en situation aigüe. - L'accompagnement, la personnalisation de l'accompagnement à partir de l'évaluation de la situation et du projet de l'enfant et de sa famille. - La relation pendant les soins. - La réalisation des soins de la vie quotidienne : <ul style="list-style-type: none"> - Hygiène des mains et application des recommandations et bonnes pratiques. - Les soins d'hygiène corporelle. - Installation de l'enfant : l'habillage pour garantir le confort de l'enfant ; l'organisation de l'espace et de l'environnement pour faciliter l'autonomie et garantir la sécurité. - Equilibre et l'hygiène alimentaire : la préparation et la conservation des biberons et des repas ; la mise en place des conditions favorables à la prise des biberons ; l'accompagnement de l'allaitement ; les préparations pour nourissons et la diversification alimentaire ; la mise en place des conditions favorables à la prise des repas ; stimulation de l'enfant pour développer ses goûts, ses potentialités... ; le nettoyage et la stérilisation du matériel ainsi que les divers mode d'administration et mode de conservation du lait maternel - Sommeil : l'installation de l'enfant pour le repos et le sommeil en assurant sa sécurité et son confort ; la mise en place des conditions favorables à l'endormissement ; atmosphère calme, lutte contre les nuisances, aération de la chambre. - Elimination : les changes adaptés au développement de l'enfant ; l'installation de l'enfant pour permettre l'élimination urinaire et fécale ; la mise en place des conditions favorables à la maîtrise des sphincters.
--	---

ARRETE NOR SSAH2110961A - ANNEXE III

	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité et sécurité des soins : règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les soins, prévention de la douleur, prévention des risques durant le soin, protocoles et procédures, ... • L'accompagnement des parents : <ul style="list-style-type: none"> - Parentalité : le passage de la conjugalité à la parentalité ; la naissance du sentiment paternel, du sentiment maternel ; l'attachement, la séparation, l'indivision ; le rôle des parents dans le développement de l'enfant ; la coopération de l'auxiliaire de puériculture avec les parents. - Soutien à la parentalité : attitude permettant la rencontre et l'échange ; recherche de l'adhésion des parents ; encouragement des initiatives d'activités et de soins des parents ; organisation des temps d'accueil, d'échange d'informations ; valorisation de l'enfant ; attitude respectueuse et sécurisante visant l'autonomie des parents ; valorisation des compétences parentales. <p>Recommandations pédagogiques : Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne de l'enfant. L'apprentissage de l'analyse de situation permet d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les potentialités de l'enfant et de proposer des activités adaptées. Le rôle et la place de l'auxiliaire de puériculture dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle. Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissements hospitaliers, établissements médico-sociaux, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>1bis- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher et analyser les informations sur les besoins, les potentiels et les centres d'intérêts de l'enfant ou du groupe 2. Identifier les activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe et à leurs besoins pour favoriser leur développement, leur autonomie et leur socialisation 3. Planifier, prioriser et organiser les activités, identifier et préparer les moyens nécessaires 4. Identifier et réaliser les aménagements de l'espace nécessaires à la réalisation des activités dans le respect du confort et des règles d'hygiène et de sécurité 5. Mettre en œuvre les activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 6. Proposer et faciliter la participation de l'enfant ou du groupe à l'activité et prendre en compte les réactions, choix et expressions 7. Ajuster les activités et la communication en fonction des réactions et de l'expression de l'enfant ou du groupe et des apprentissages réalisés, en lien avec les autres professionnels <p>Critères d'évaluation :</p>	<p>Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale</p> <p>Objectif de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités personnalisées d'éveil, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale : réalisation, évaluation et réajustement <ul style="list-style-type: none"> - Principes éducatifs : les principaux courants pédagogiques appliqués chez l'enfant ; l'indépendance et l'autonomie ; la socialisation ; la sur et sous-stimulation ; les différents domaines d'activités et la place des jeux et jouets dans le développement de l'enfant de la naissance à l'adolescence. - Activités selon le potentiel de l'enfant : le choix du jeu/de l'activité ; la valorisation de l'enfant, le développement de son autonomie et de sa socialisation ; l'aménagement de son espace de vie ; l'organisation de jeux et d'activités ; le maintien du jeu dans tous les soins et activités de la vie quotidienne ; les critères de qualité et les normes de sécurité des jeux et des équipements ; place de l'éveil artistique et culturel dans le développement de l'enfant. - Évaluation et réajustement. <p>Recommandations pédagogiques : L'apprentissage de l'analyse de situation permet d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les potentialités de l'enfant et de proposer des activités adaptées.</p>

ARRETE NOR SSAH2110961A - ANNEXE III

<p>1 – Pertinence des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale proposées</p> <p>2 – Qualité de la mise en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale</p> <p>3 – Pertinence de l'adaptation des activités en fonction de l'expression et du potentiel de l'enfant ou du groupe et de leurs réactions</p>	<p>Le rôle et la place de l'auxiliaire de puériculture dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires 2. Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance pour l'enfant, ses fragilités ou vulnérabilités et alerter 3. Proposer des mesures de prévention dans son champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle 4. Evaluer les mesures mises en œuvre et les ajuster le cas échéant <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités 2 – Repérage des situations à risque 3 – Pertinence des mesures de prévention proposées 4 – Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre 	<p style="text-align: center;">Module 2. Repérage et prévention des situations à risque</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et mettre en œuvre les actions de prévention adéquates - Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates - Evaluer ces actions et les ajuster <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification et l'analyse des situations à risques et des fragilités, les mesures préventives et leur évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Les situations à risque et de maltraitance (notamment les violences faites aux femmes), les différents types de fragilités, l'analyse des signes de fragilités, les mesures de prévention, la transmission des informations et l'alerte - La protection de l'enfance : la bientraitance ; les violences éducatives ordinaires ; la définition et les signes de maltraitance et de négligence ; les facteurs de risque et les situations qui induisent la maltraitance ; le dépistage et la prévention de la maltraitance ; la réglementation en vigueur ; le rôle de l'auxiliaire de puériculture face à une situation préoccupante et/ou à risque - La prévention : les accidents de la vie courante ; les accidents domestiques, le syndrome du bébé secoué ; les risques liés à l'environnement ; les risques liés aux addictions (alcoolisation fœto-maternelle, alcoolisme parental, toxicomanie, tabagisme, addictions chez l'adolescent) <p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne de l'enfant. Le rôle et la place de l'auxiliaire de puériculture dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>Modalités d'évaluation du bloc de compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de situation • Evaluation des compétences en milieu professionnel <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence de l'analyse de la situation de l'enfant 2 – Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne 	

ARRETE NOR 55AHZ110961A - ANNEXE III

- 3 – Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement
- 4 – Pertinence dans l'accompagnement de l'entourage
- 5 – Pertinence des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale proposées
- 6 – Qualité de la mise en oeuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
- 7 – Pertinence de l'adaptation des activités en fonction de l'expression et du potentiel de l'enfant ou du groupe et de leurs réactions
- 8 – Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités
- 9 – Repérage des situations à risque
- 10 – Pertinence des mesures de prévention proposées
- 11 – Pertinence de l'évaluation des mesures mises en oeuvre

ARRETE NOR 55AH2110951A - ANNEXE III

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Compétences	Modules de formation
<p>3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son évolution 2. Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies 3. Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés 4. Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique 5. Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle 6. Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée 2 - Conformité des modalités de recueil des données 3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent 	<p align="center">Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de l'enfant et de sa mère - Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation - Relever et analyser une donnée par rapport à des normes et des valeurs repères, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notions sur les pathologies prévalentes : <ul style="list-style-type: none"> - Concept de maladie : lien entre santé et maladie ; maladie somatique et maladie psychique ; les processus pathologiques - Sémologie et vocabulaire médical : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie - Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de l'enfant : la maladie aiguë, la maladie chronique, les situations d'urgence, les situations de fin de vie, la souffrance, le deuil - Anatomie, physiologie et pathologie des appareils et systèmes locomoteur, nerveux, tegumentaire, respiratoire, circulatoire, digestif, urinaire, reproducteur, endocrinien - La douleur chez l'enfant : les spécificités de la douleur chez l'enfant : nouveau-né, nourrisson, grand enfant... ; les manifestations aux différents âges et situations ; la prévention de la douleur ; la distraction pendant les soins - Pathologies prévalentes de la mère et de l'enfant en santé mentale et psychiatrie - Risques liés aux pathologies et conduites addictives de la mère : diabète gestationnel, alcoolisation fœto-maternelle, toxicomanie, ... - Troubles du spectre autistique et troubles du neuro-développement • Évaluation de l'état clinique de l'enfant et de sa mère et des changements de cet état clinique : <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie du raisonnement clinique partagé : recherche d'informations au regard de la situation, recueil des données, surveillance des signes cliniques liés aux différentes fonctions du corps humain, analyse des informations recueillies, changement de l'état clinique - Identification d'une donnée anormale ou d'un risque, alerte et mise en œuvre d'actions de prévention, en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'un travail en équipe pluri-professionnelle - Mesure quantitative et qualitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de l'adulte et de l'enfant (mesure de la température, des pulsations, de la pression artérielle, de la fréquence respiratoire, des mensurations, du volume urinaire ; observation de la respiration, de la conscience ; recueil de la saturation en oxygène, recueil de glycémie

ARRETE NOR S5AH2110961A - ANNEXE III

	<p>par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique, mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré, lecture instantanée des données biologiques (saines...), règles d'hygiène et de sécurité, traçabilité et transcription.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueil de la saturation en oxygène, recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique, mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré, lecture instantanée des données biologiques urinaires, lecture instantanée de la bilirubine par voie transcutanée. - Réalisation de prélèvements non stériles (selles, urines, expectorations). - Observation et participation à l'évaluation de la douleur et du comportement. <p>Recommandations pédagogiques : L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain, et permettre une compréhension globale. Les connaissances concernant les pathologies prévalentes sont en lien avec les soins à réaliser. Les connaissances relatives aux paramètres vitaux doivent viser l'exactitude de leur mesure. L'identification des signes et des seuls d'alerte est approfondie et comprise en liaison avec les situations à risque. L'actualisation des recommandations en matière de règles d'hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements. Les conditions réglementaires du travail en collaboration avec l'infirmière, la puéricultrice ou la sage-femme, sont rappelées lors de l'apprentissage de chaque soin. L'apprentissage d'une dextérité manuelle ne doit pas faire oublier la prise en compte des besoins de l'enfant. La contribution de l'auxiliaire de puériculture au raisonnement clinique partagé est traitée. Les différents lieux d'exercice seront abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.</p>
<p>4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin 2. Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences 3. Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins 4. Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de l'enfant et en prévenant la douleur 5. Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation 6. Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation 7. Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention <p>Critères d'évaluation : 1 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser</p>	<p>Module 4- Mise en œuvre des soins adaptés à l'enfant, évaluation et réajustement</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation - Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • FGSU niveau 2 • Notions de pharmacologie : <ul style="list-style-type: none"> - Les principales classes médicamenteuses, concept d'atrogénie, modes d'administration des médicaments et conséquences de la prise sur l'organisme. - Notion sur l'oxygénothérapie. • Le nouveau-né prématuré (immaturités des différents systèmes et pathologies associées, soins spécifiques, soins de soutien au développement (ou soins de développement)).

ARRETE NOR S5AH2110061A - ANNEXE III

<p>2 – Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques 3 – Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation 4 – Analyse de la qualité du soin réalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les soins en situation agée (approche théorique et pratique) : <ul style="list-style-type: none"> - Cadre réglementaire permettant la réalisation de soins en situation agée - Le rôle de l'AP dans les situations de soins agés - Définition, identification de modification de l'état de santé, évaluation de la situation clinique durant le soin - Qualité et sécurité des soins réalisés en phase agée : règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les soins, prévention de la douleur - Prise en compte des interactions avec les différents acteurs - Recherche de la présence, de l'adhésion et de l'implication des parents lors des soins - La notion de parcours de soins - Réalisation des soins : <ul style="list-style-type: none"> o Adaptation des soins de la vie courante à l'état d'altération de la santé de l'enfant et installation de l'enfant dans une position confortable en lien avec sa pathologie o Surveillance du nouveau-né : adaptation à la vie extra-utérine o Surveillance de l'hypermétrie et l'hypométrie et mise en place d'actes adaptés o Collaboration avec l'IDE, l'IPDE et la sage-femme dans la réalisation de soins stériles ou non stériles o Adaptation de la communication à l'enfant durant le soin en fonction de son état de santé o Préparation de l'enfant en vue d'une intervention chirurgicale, d'un acte invasif ou d'un examen complémentaire o Préparation de l'environnement de l'enfant après une intervention, un acte invasif ou un examen complémentaire o Soins palliatifs et accompagnement en fin de vie - Réalisation des soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage : <ul style="list-style-type: none"> o Surveillance de l'enfant porteur de dispositifs médicaux ou d'appareillages : enfant sous monitoring ; enfant porteur d'attelles, de plâtres, de tractions ; enfant porteur de drains ; enfant sous perfusions ; enfant en milles stérile ; enfant ayant une alimentation entérale ; enfant sous oxygénothérapie ; enfant sous photothérapie o Surveillance des régimes alimentaires o Pose de bas de contention o Changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le dérivé o Pose de suppositoires (d'aide à l'élimination) o Réalisation d'aspiration endo-trachéale sur sonde trachéale cicatrisée et non inflammatoire o Lavage oculaire et instillation de collyre - Aide aux soins réalisés par l'IDE et l'IPDE : <ul style="list-style-type: none"> o Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable o Surveillance, réalisation, renouvellement des pansements non médicamenteux ; o Soins à l'enfant porteur d'entérostomie cicatrisée o Administration d'un sérum non médicamenteux o Renouvellement de collecteur externe non stérile ; o Détection et réalisation des soins pour les parasites externes o Prévention et soins des escames o Réalisation des soins de bouche non médicamenteux
--	--

ARRETE NOR SSAH21109G1A - ANNEXE III

	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la mobilisation - Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique ou de parole sur les thématiques de prévention infantile, de promotion de la santé - Soins post-mortem : toilette, habillage, identification. <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la qualité des soins et réajustement des soins <p>Recommandations pédagogiques L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain, et permettre une compréhension globale. Le rôle et la responsabilité de l'auxiliaire de puériculture dans l'aide à la prise des médicaments sont traités en lien avec la responsabilité de l'infirmier, de la puéricultrice et sage-femme. L'actualisation des recommandations en matière de règles d'hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements. Les différents lieux d'exercice seront abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.</p>
<p>5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement 2. Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées 3. Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe 4. Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie 5. Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences 6. Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectuels pour mobiliser ses ressources 2 - Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes 3- Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace 4 - Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises 	<p>Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements - Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie - Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention - Utiliser les aides à la manutention (matérielles) - Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'installation et le déplacement des personnes <ul style="list-style-type: none"> - La physiologie du mouvement - Les éléments constitutifs d'un déplacement : rehaussement au lit, auto-début, couché-début ; les différents transferts - L'évaluation des capacités de la personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement - Le choix et l'utilisation d'un équipement ou la guidance verbale et non verbale adaptés aux capacités de la personne aidée installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux - Mobilisation, aide à la marche, déplacements - Prévention des arthroses et des attitudes vicieuses • Les techniques de mobilisation et la prévention des risques pour la personne et pour soi-même (approche théorique et pratique) : <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des risques liés aux mobilisations des personnes et aux manutentions de matériels tant pour la personne aidée que pour le professionnel - Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain

ARRETE NOR SSAH2110961A - ANNEXE III

	<ul style="list-style-type: none"> - Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes - Les accidents dorso-lombaires - Les différentes techniques de manutention, les aides à la manutention - Techniques de prévention des accidents musculo-squelettiques - Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques - Prévention des chutes <p>Recommandations pédagogiques : Les conséquences du port des charges lourdes sont traitées lors d'exercices pratiques, les postures et attitudes professionnelles correctes sont identifiées. Le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans l'aide au déplacement et à la mobilisation est précisé en liaison avec les autres professionnels. Les règles de sécurité sont analysées au regard des situations spécifiques. Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p style="text-align: center;">Modalités d'évaluation du bloc de compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 • Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des compétences en milieu professionnel • Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2) <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée 2 - Conformité des modalités de recueil des données 3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent 4 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser 5 - Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques 6 - Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation 7 - Analyse de la qualité du soin réalisé 8 - Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources 9 - Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes 10 - Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace 11 - Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises 	

ARRETE NOR S5AH2110961A - ANNEXE III

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Compétences	Modules de formation
<p>6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale 2. Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité 3. Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluri-professionnelle 4. Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique 5. Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin 6. Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle 2 – Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage 3 – Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage 	<p>Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles - Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informations et droits des patients : <ul style="list-style-type: none"> - Notions législatives et réglementaires - Le cadre réglementaire relatif aux droits des patients et aux droits de l'enfant - Le secret médical, le secret professionnel - Le consentement des patients - Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients - Le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans l'information du patient - La bientraitance : identification des facteurs qui contribuent à la bientraitance, prévention, repérage des signes de maltraitance et transmission aux personnes compétentes • Les techniques de communication (approche théorique et pratique) : <ul style="list-style-type: none"> - Observation - Entretien - Ecoute active et reformulation - Communication verbale et non verbale - Le jeu et l'animation - Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel - Accueil et information de la personne et de son entourage - Education à la santé d'une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie - Participation à l'animation à but thérapeutique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire - Participation à la démarche éthique • Relation et communication à la personne soignée, à l'entourage et aux aidants : <ul style="list-style-type: none"> - Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social - Les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité - Adaptation de la communication et de la relation dans des situations spécifiques : situations de stérilité, désorientation, situation de handicap, fin de vie, pathologie chronique, urgence, annonce, ... - Concept de mort, soins palliatifs et accompagnement de la personne en fin de vie - Démarche éthique • Démarche d'information, d'éducation et de prévention : rôle d'information dans les domaines de l'éducation à la santé, de l'hygiène de vie courante et de la sécurité domestique

ARRETE NOR 554H2110961A - ANNEXE III

	<p><i>Initiation à l'anglais professionnel ou à une autre langue étrangère ou régionale en fonction de la spécificité du territoire d'implantation de l'IFAP.</i> <i>Un approfondissement de la langue française peut également être proposé.</i></p> <p>Recommandations pédagogiques : Les techniques de base de la communication sont développées. Un travail approfondi et personnalisé est réalisé sur le comportement au travail et spécifiquement en relation avec les personnes soignées. Les situations de maltraitance ou présentant des difficultés dans la communication sont analysées. Le cadre réglementaire est actualisé. L'évaluation de l'initiation à une langue n'est pas nécessaire pour la validation du bloc de compétences. Les différents lieux d'exercice seront abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game...) peuvent être utilisés.</p>
<p>7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure 2. Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation 3. Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation 4. Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement. 5. Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage 6. Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel 2- Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel 	<p>Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure - Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des pairs et accueil de nouveaux professionnels <ul style="list-style-type: none"> - Transmission d'informations - Projet et objectifs de formation - Tutorat et accompagnement des personnes en formation - Transmission de savoir-faire et réajustement de la transmission - Evaluation des acquis <p>Recommandations pédagogiques Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, PMI, crèche, maison maternelle ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game...) peuvent être utilisés.</p>

ARRETE NOR 55AH2110961A - ANNEXE III

Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- **Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée**
 - **Evaluation des compétences en milieu professionnel**

Critères d'évaluation :

- 1 - Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle
- 2 - Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage
- 3 - Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage
- 4 - Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel
- 5 - Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel

ARRETE NOR 55AH2310961A - ANNEXE III

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Compétences	Modules de formation
<p>8- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques 2. Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques 3. Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission 4. Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets 5. Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité 6. Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation 2 - Pertinence de l'analyse de l'application des règles: <ul style="list-style-type: none"> o de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie o de traçabilité o liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets 3 - Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement 	<p>Module 5. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées - Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins - Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile - Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures - Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infection et prévention des risques : <ul style="list-style-type: none"> o Les mécanismes de l'infection o Prévention des risques liés à l'infection en milieu ordinaire et en milieu hospitalier : <ul style="list-style-type: none"> o Risques d'accident, d'exposition au sang ; o Risques infectieux dans différents milieux de soins ; o Les infections associées aux soins ; o Notions sur l'antibiorésistance ; o Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier : <ul style="list-style-type: none"> o Normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement ; o Risques liés à l'utilisation de produits chimiques et modalités de protection o Commissions de vigilance ; o Formalités de déclaration d'accident ; o Rôle du comité d'hygiène et de sécurité. • Règles, bonnes pratiques et recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Règles de bonnes pratiques et recommandations (HAS, sociétés savantes, ...) liées à l'hygiène et la santé environnementale. - Les circuits des déchets à l'hôpital : <ul style="list-style-type: none"> o Les différents types de déchets et de contenants ; o Les obligations légales et réglementaires des établissements. - Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits. - Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits. - Règles concernant l'isolement des patients. - Règles concernant l'élimination des déchets y compris à domicile. - Règles concernant le stockage des produits. Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels.
<p>9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences 2. Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter 3. Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence du repérage et du traitement des anomalies 2 - Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés 3 - Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail 	

ARRETE NOR 55AH2110961A - ANNEXE III

	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des opérations d'entretien des locaux et des matériels (approche théorique et pratique) : <ul style="list-style-type: none"> - Hygiène quotidienne de l'environnement du patient. - Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade. - Prévention des infections associées aux soins par l'application des techniques d'entretien des locaux et des matériels. - Isolement des patients : règles, précautions à respecter. - Elimination des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur (les contenants, les circuits, les délais). - Entretien, pré-désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel chirurgical divers et de matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques : les opérations et le matériel en unité de stérilisation centrale. - Montage, entretien et surveillance du matériel en lien avec les soins aigus, en lien avec le transport des patients : en lien avec le transport des produits et matériels (la chariot de soins ; le chariot de linge ; ...). - Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels. <p>Recommandations pédagogiques L'évolution des connaissances liées à la santé environnementale est prise en compte. Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p style="text-align: center;">Modalités d'évaluation du bloc de compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des compétences en milieu professionnel <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation 2 – Conformité de l'application des règles : <ul style="list-style-type: none"> ○ de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie ○ de traçabilité ○ liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets 3 – Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement 4 – Pertinence du repérage et du traitement des anomalies 5 – Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés 6 – Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail 	

ARRETE NOR SSAH2110951A - ANNEXE III

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Compétences	Modules de formation
<p>10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en soins personnalisée 2. Transcrire les données recueillies, transmettre, par le ou les modalités de communication les plus appropriés, les informations, observations relatives à la personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité 3. Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Fiabilité du recueil des données 2 - Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises 3 - Qualité des transmissions 	<p>Module 9. – Traitement des informations, qualité et gestion des risques</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies - Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, ...) - Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et des actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Techniques de communication écrite • Traitement des informations <ul style="list-style-type: none"> - Information et continuité des soins, - Dossier de soins : composition réglementation, responsabilité, modalités d'utilisation et logiciels dédiés, - Transmissions des données : fonction d'alerta, fonction de surveillance, fonction d'évaluation, analyse des situations et sélection des informations pertinentes, - Informatique : notions globales, application à la santé, règlement général sur la protection des données. <p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...</p> <p>Les différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.</p>
<p>11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention 2. Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles 3. Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer 4. Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel 5. Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées 	<p>Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention - Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants - Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation - Identifier les événements indésirables et les non-conformités - Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins - Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

ARRETE NOR 55AH2L10961A - ANNEXE III

<p>6. Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques</p> <p>7. Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation</p> <p>8. Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences</p> <p>Critères d'évaluation :</p> <p>1 - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs</p> <p>2 - Pertinence de l'organisation de son activité</p> <p>3 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques</p> <p>4 - Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure</p> <p>5 - Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle</p> <p>6 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation</p>	<p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe pluri professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> - La délimitation de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur - La collaboration avec l'IDE et ses modalités dans les soins de la vie quotidienne et les soins rigus - Notions d'organisation du travail, organisation du travail collectif et individuel, législation du travail et du travail posté - Les outils de planification des soins. Organisation des soins au sein d'une équipe pluri professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> - Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soins pluri professionnelle - Techniques d'organisation et d'amélioration d'un groupe de pairs et d'apprenants - Projet de soins, projet de vie et projet éducatif - Dispositif de coordination des actes en soins, réunions de travail institutionnels et réseaux de soins, groupes projets - Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences • Démarche qualité et gestion des risques : <ul style="list-style-type: none"> - Certification des établissements de santé - Démarche et méthodes d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins, pour soi-même et en équipe pluriprofessionnelle - Les indicateurs qualité : signification, utilisation - Méthodes et outils d'analyse critique sur les pratiques - Prise en compte de l'éthique, de la bioéthique et de la santé environnementale dans son activité - Les événements indésirables : repérage, procédures, traçabilité, réglementation - Les risques sanitaires - Les différentes ressources d'informations valides indispensables à l'exercice du métier : réglementation, référentiels, recommandations, expertises, ... <p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>La participation à des actions collectives contribuant à l'amélioration de la qualité des soins (« chambres des acteurs », ...) est recherchée.</p> <p>Des travaux de groupe avec des étudiants d'autres filières (par exemple, étude de cas en groupe) et la mutualisation des enseignements sont recherchés.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : établissements d'accueil du jeune enfant, établissement hospitalier, établissements médico-sociaux, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) pourront être utilisés.</p>
---	---

ARRETE NOR SSAH2110961A - ANNEXE III

Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
- Evaluation des compétences en milieu professionnel

Critères d'évaluation :

- 1 - Fiabilité du recueil des données
- 2 - Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises
- 3 - Qualité des transmissions
- 4 - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs
- 5 - Pertinence de l'organisation de son activité
- 6 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques
- 7 - Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle
- 8 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation

ARRETE NOR SSAH2110961A - ANNEXE III

4 - Dispositif d'accompagnement des apprenants

L'accompagnement des apprenants s'appuie sur trois modalités d'intervention :

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) :	35h (dans les trois premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants :	7h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG) :	35 h (réparties au sein des différents modules)

Dispositif d'accompagnement des apprenants
Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)
<p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation. <p>Éléments de contenu - Modalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Positionnement de l'apprenant en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques • Entretiens avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé • Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français • Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique • Accompagnement à l'égilitation, la formalisation du projet professionnel <p>Recommandations pédagogiques : Ce module obligatoire pour tous les apprenants fait l'objet d'un projet spécifique du projet pédagogique. Les objectifs de ce module seront individualisés en fonction du positionnement au début de la formation. Ce module doit être organisé par l'équipe pédagogique mais peut faire appel à des formateurs spécialisés sur certaines problématiques, comme la maîtrise du français. Le suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement.</p>
Suivi pédagogique individualisé des apprenants
<p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation. <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés • Apport d'éléments complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant. <p>Recommandations pédagogiques : Ce suivi prend le relais du module API.</p>

ARRETE NOR SSAH2110961A - ANNEXE III

TPG (travaux personnels guidés)

Objectifs de formation

- Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

Éléments de contenu

- Accompagnement individuel du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- Guidage collectif du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

Recommandations pédagogiques :

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite qui doit être intégré dans le projet pédagogique de l'institut.
Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés.
La durée de 35h peut être répartie au sein de différents modules.

Annexe III : Equivalences de compétences et allègements de formation

Arrêté NOR : SSAH2110961A - Annexe VII

Article 14 de l'arrêté du 30 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

1. Le diplôme d'Etat d'aide-soignant ;
2. Le diplôme d'assistant de puériculture médicale ;
3. Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
4. Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;
5. Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
6. Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-80 et D. 451-82 du code de l'action sociale et des familles ;
7. Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
8. Le titre professionnel d'agent de service médico-social ;
9. Le spécialité « Accompagnement éducatif petite enfance » du certificat d'aptitude professionnelle.

Ces personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté. Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture sont définies dans lesdites annexes.

Les titres et diplômes ci-dessous sont concernés par la présente annexe VII. Les tableaux d'équivalences détaillent les volumes horaires et les modalités d'évaluation correspondantes.

CAP AEP / CAP Accompagnant Éducatif petite enfance

DE AS : Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancien référentiel relevant de l'arrêté du 22 octobre 2005 et référentiel relevant de l'arrêté du 10 juin 2021)

BAC PRO ASSP : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "À domicile" et option "En structure sanitaire, sociale ou médico-psychique" (arrêté du 11 mai 2011)

BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2013)

ADVF : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021)

ADMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)

DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2006 - spécialités "à domicile", "en structure collective", "éducation inclusive et vie enfantine")

Les titulaires des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (AMPS) ou d'auxiliaire de vie sociale (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016

DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (fusion des spécialités ; référentiel 2021)

ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale (ARR) ancien relevant de l'arrêté du 10 juillet 2009

AMBULANCIER : Diplôme d'Etat d'ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 26 janvier 2006)

Une actualisation du référentiel est prévue pour les futurs diplômés ambulanciers à compter de 2022.

Synthèse des volumes horaires de formation à réaliser pour l'accès au DE AP en fonction la certification BA à obtenir par le candidat

DEAP 2021	DEAP 2016 titulaire certifié	D'Accompagnement Éducatif Petite Enfance	DEAES 2016 Titulaire Certifié	BAC PRO ASSP Titulaire Certifié	BAC PRO SAPAT Titulaire Certifié	DEAES 2021 Titulaire Certifié	Titre professionnel ADVF Titulaire Certifié	Titre professionnel ADMS Titulaire Certifié	DEAES 2016 Titulaire Certifié	DEAES 2021 Titulaire Certifié	ARM Titulaire Certifié	AMBULANCIER Titulaire Certifié
Accompagnement éducatif	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
DEAES	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
BAC PRO ASSP	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
BAC PRO SAPAT	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ADVF	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ADMS	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ARM	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
AMBULANCIER	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
TOTAL (sans BA)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
TOTAL (avec BA)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100



Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAP 2021 (niveau 4)				CAP Accompagnant éducatif petite enfance		
Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique (AP) (30h)	30		35	
		Autre pédagogique individualisé des apprenants (AP)	7		7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes et besoins de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser et accompagner le geste de l'enfant dans sa situation personnelle et collective et apporter les ajustements nécessaires	Module 1 - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	140	Aligement de formation	37	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2a - Clarifier et mettre en œuvre des situations d'arrêt, de soins, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis: Activités d'arrêt, de soins, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	28	Aligement de formation	14	
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adaptées et les éviter	Module 2: Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	21	Aligement de formation	14	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	77		37	Etude de situation clinique avec les modules 3 et 4. Evaluation clinique en situation simulée et en situation réelle. Evaluation des compétences en milieu professionnel. Bilan de formation en fin de parcours et bilan d'urgence de niveau 3
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, éducation et réajustement (Module spécifique AP)	154		154	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et son déplacement, en collaboration avec les professionnels et en utilisant les techniques préventives de mobilité	Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne adulte	35		35	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Dispense de formation		Etude de situation relationnelle pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21	
Bloc 4 - Extraction de l'information essentielle de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte de ses et des situations d'intervention	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptés en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35		35	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les accidents, les et pathologies mineures en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins					
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, après validation, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9 - Traitement des informations	35	Aligement de formation	28	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11 - Organiser son travail, travailler en tant qu'un membre d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer le travail dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70	Aligement de formation	49	
		Total heures formation pluririsque	770		501	
		% parcours complet théorique			75%	
		Durée formation théorique en années	22		10,8	
		Durée formation clinique en années	22		1,7	
		Total heures formation clinique	770		595	
		Total heures formation	1540		1176	

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAP 2021 (niveau 4)				DEAS 2005 (niveau 3)			DEAS 2021 (niveau 4)		
Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individuel (API)	25	/	15	/	/	25	/
		Service pédagogique sur l'individualité des apprenants (SP)	3	/	3	/	/	3	/
		Travaux personnels guidés (TPG)	65	/	15	/	/	65	/
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de son développement	1- Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et psychologique et adapter les ajustements nécessaires	Module 5 - Accompagnement de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale (Module spécifique AP)	147	Aligement de formation			Aligement de formation	112	Echelle de validation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel
	2b) - Collaborer avec les autres des activités d'enseignement, de formation, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 20c. Activités d'enseignement, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	28	/	28	Echelle de validation Evaluation des compétences en milieu professionnel	/	28	/
	1- Identifier les et besoins à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	25	/	25	/	Aligement de formation		25
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter la prise en soins	Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	77	Aligement de formation			Aligement de formation	28	Echelle de validation en lien avec les modules 3 et 4 de l'échelle des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et ajustement (Module spécifique AP)	104	Aligement de formation			Aligement de formation	70	/
	1- Accompagner la personne dans une installation des et déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives du matériel et de	Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Equivalence			Equivalence		Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	72	Equivalence			Equivalence		Pas d'évaluation
	7- Informer et former les pairs, les professionnels de formation et les autres professionnels	Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	25	/	25	Echelle de validation les bénéficiaires peuvent compléter une pratique simulée	Equivalence totale		Pas d'évaluation
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptés et garantir un usage sûr de la personne et de son entourage	Module 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	25	Equivalence totale			Equivalence totale		Pas d'évaluation
	9- Réparer et tester les matériels et l'environnement de son poste d'intervention des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, organiser et transmettre, aux personnes et à ses collègues de services associés, les données pertinentes pour assurer la continuité et la sécurité des soins et des activités	Module 9 - Traitement des informations	35	Equivalence			Equivalence		Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, organiser au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer la pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70	Aligement de formation			Equivalence totale	35	Echelle de validation peuvent compléter une pratique simulée
		Total heures formation théorique	779					302	
		% parcours complet théorique						51%	
		Durée formation théorique et pratique	22					11,2	
		Durée formation clinique en soins	22					11	
		Total heures formation clinique	779					420	
		Total heures formation	1548					812	

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAP 2021 (niveau 4)			BAC PRO AOSP 2011 (niveau 4)			BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)			
Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individuel (AII)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SII)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de sa vie sociale, personnellement ou accompagné à partir de l'observation de sa situation personnelle et collective et apporter les réponses attendues.	Module 1 - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	14,7	Allègement de formation	11,2	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	11,2	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	6a - Etudier et mettre en œuvre des activités d'ueil, de lecture, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale des enfants au groupe	Module 1b, Activités d'ueil, de lecture, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	28		28			28	
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquate et les réaliser	Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	21	Allègement de formation	14			21	
Bloc 3 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Observer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour réaliser la prise en soins	Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	77		77	Etude de situation en lien avec les modules 2 et 5		77	Etude de situation en lien avec les modules 2 et 5
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et ajustement (Module spécifique AP)	154		154	5 - Realiser des compétences en milieu professionnel Attention de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2		154	5 - Realiser des compétences en milieu professionnel Attention de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	8 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les outils et procédures de stabilisation	Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne adulte	35		35			35	
Bloc 6 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Définir les communications adaptées pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 - Relations et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	7 - Informer et former les pairs, les professionnels de formation et les autres professionnels	Module 7 - Accompagnement des personnes en formation en commun cation avec les pairs	21						
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser de s techniques d'entretien des locaux et des matériels adaptés en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation		35	Etude de situation d'une situation d'urgence de niveau 2
	9 - Repérer et réaliser les actions en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	Module 9 - Traitement des informations	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation		35	Etude de situation pour comprendre une situation complexe Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liés aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Recueillir, organiser et transmettre, selon les besoins et les modalités de communication, les données professionnelles pour assurer la continuité et la qualité des soins et des activités	Module 10 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70	Equivalence totale		Pas d'évaluation		70	Etude de situation pour comprendre une situation complexe Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11 - Déterminer les actions, assigner au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et assurer la prise en compte dans le cadre d'une démarche qualité (gestion des risques)								
		Total heures formation théorique	770		607			607	
		N parcours complet théorique			60%			60%	
		Durée formation théorique en semaines	22		14,2			14,4	
		Durée formation théorique en jours ouvrés	2,2		1,5			2,2	
		Total heures formation clinique	770		575			575	
		Total heures formation	1540		1182			1182	

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAP 2021 (niveau 4)				Titre professionnel ADFV (niveau 3)			Titre professionnel ASVS (niveau 3)		
Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individuel (AIPI)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnalisés et adaptés à la particularité de la situation personnelle et culturelle et apporter les ajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de la vie sociale (Module spécifique AP)	147	Allègement de formation	96	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	117	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention socioprofessionnelles	Module 1bis. Activités d'veil, de loisir, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	28	Allègement de formation	21			28	
	3 - Accompagner la personne dans son évolution et ses déplacements en milieu professionnel et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 2. - Accompagnement de la personne à risque (Module spécifique AP)	21	Allègement de formation	14			21	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	77		77	Etude de situation après les modules 3 et 4 Evaluation comparative une pratique simulée en lien avec le module 5 Participation des intervenants en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2	Allègement de formation	77	Etude de situation après les modules 3 et 4 Evaluation comparative une pratique simulée en lien avec le module 5 Participation des intervenants en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AP)	154		154			154	
	5 - Accompagner la personne dans son évolution et ses déplacements en milieu professionnel et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la personne à risque (Module spécifique AP)	35	Dispense de formation				35	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Mettre une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	30	Dispense de formation		Etude de situation relationnelle en milieu professionnel comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	30	Etude de situation relationnelle en milieu professionnel comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 - Informer et faciliter l'accès, les parcours de formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21			21	
Bloc 4 - Extraction de l'information essentielle de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte de leur et des situations d'intervention	8 - Extraire des données d'intention de la personne et de matériel adaptés en prenant en compte la présence des risques associés	Module 8. - Extraction des données et des matériels et présentation des risques associés	35		35	Extraction à partir d'une situation d'urgence Identification de matériel professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'activité de la personne et les matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil ou les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la sécurité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	45	Allègement de formation	26	Etude de situation comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	45	Etude de situation comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11 - Organiser son activité, composer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer la qualité/gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	49			70	
		Total heures formation théorique	770		574			623	
		Partenaires complicité théorique			70%			61%	
		Durée formation théorique en semaine	22		16,4			17,8	
		Durée formation d'inquiétude en semaine	22		17			17	
		Total heures formation théorique	770		580			580	
		Total heures formation	1540		1169			1218	

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAP 2021 (niveau 4)			
Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures
		Accompagnement Pédagogique Individuel (AP I)	35
		Auxil pédagogique individualisé et des apprentis (AP I)	7
		Traitements personnalisés guidés (TPG)	35
Bloc 1 - Accueil et accompagnement de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de la situation personnelle et collective et apporter les ajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	147
	2- Observer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisir, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant en sa groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisir, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	28
	3- Identifier les situations à risque et l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adaptées et les aider	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	21
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter la prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	77
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et ajustement (Module spécifique AP)	254
	5- Accompagner la personne dans son institution et ses déplacements en mobilisant les ressources et les compétences techniques primaires de stabilité	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne adulte	35
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprentis	6- Donner une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70
	7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec le pair	21
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des activités liées aux activités en lien avec les situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35
	9- Rendre, traiter et transmettre, ceux qui sont l'objet et les supports de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la responsabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10- Rendre, traiter et transmettre, ceux qui sont l'objet et les supports de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la responsabilité des soins et des activités	Module 10. - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70
	11- Organiser son travail, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer la pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques		70
		Total heures formation théorique	770
		% parcours complet théorique	82%
		Durée formation théorique en années	22
		Durée formation clinique en années	21
		Total heures formation clinique	770
		Total heures formation	1540

DEAES 2013 fusion spécialités (niveau 3)			DEAES 2026 Spécialités (niveau 3)			
Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	
	35			35		
	7			7		
	35			35		
Allègement de formation	112	Etude de situation en Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	112	Etude de situation en Evaluation des compétences en milieu professionnel	
	28			28		
	21			21		
Allègement de formation	63	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 6 Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 6 Evaluation des compétences en milieu professionnel	
Allègement de formation	133			133	5 heures des compétences en milieu professionnel	
Equivalence		Pas d'évaluation			35	
Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence		Pas d'évaluation	
	21	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 6 Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	21	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 6 Evaluation des compétences en milieu professionnel	
Allègement de formation	21	Recherches de pratiques innovantes en lien avec les modules 3 et 6 Evaluation des compétences en milieu professionnel			21	Recherches de pratiques innovantes en lien avec les modules 3 et 6 Evaluation des compétences en milieu professionnel
Equivalence totale		Pas d'évaluation		Equivalence		Pas d'évaluation
			Allègement de formation		21	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 6 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	476			574		
	82%			75%		
	22,6			35,4		
	17			17		
	386			386		
	1072			1168		

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAP 2021 (niveau 4)			
Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures
		Accompagnement Pédagogique Individuel (AP)	35
		Au et pédagogique individualisé des apprenants (AP)	7
		Travaux personnels guidés (TPG)	25
Bloc 1 - Accompagnement et suivi de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnalisés et accompagnés à partir de l'observation de sa situation personnelle et collective et après les échanges nécessaires	Module 1 - accompagnement de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	147
	2a - Mettre en œuvre en milieu des activités d'veil, de loisir, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'veil, de loisir, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	28
	2 - Mettre les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adaptées et les signaler	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	21
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'un personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3 - évaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	59
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et ajustement (Module spécifique AP)	154
	5 - Accompagner la personne dans ses installations et ses déplacements en mobilisant ses ressources, en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5 - accompagnement de la mobilité de la personne soignée	35
Bloc 2 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Définir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	30
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7 - accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21
Bloc 4 - Extraction de l'essentiel de l'information disponible de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte de leur et des situations d'intervention	8 - Recueillir des indicateurs d'existence des besoins et de matériel adaptés en prenant en compte la présentation des données associées	Module 8 - extraction des besoins et des matériels et présence de matériel adapté	35
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'existence des besoins et des matériels liés aux activités de soins	Module 9 - traitement des anomalies de soins	35
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'usager et les modalités de communication, les données pertinentes pour évaluer la pertinence et la faisabilité des soins et des activités	Module 10 - Traitement des informations	35
	11. Déterminer les activités, composer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer la pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	30
		Total heures formatives théoriques	730
		Si parcours complet théorique	72%
		Durée formation théorique en semaines	22
		Durée formation clinique en semaines	22
		Total heures formatives cliniques	730
		Total heures formatives	1460

AFM 2019 (niveau 4)			Ambulancier 2006 (niveau 3)		
Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
/	35	/	/	35	/
/	7	/	/	7	/
/	25	/	/	25	/
/	147	Etude de situation de Evaluation des compétences en milieu professionnel	/	147	Etude de situation de Evaluation des compétences en milieu professionnel
Dispense de formation	28	/	/	28	/
Aligement de formation	21	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4	Aligement de formation	21	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4
Aligement de formation	113	Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5	Aligement de formation	141	Evaluation des compétences en milieu professionnel
/	35	Evaluation des compétences en milieu professionnel	Equivalence		Pas d'évaluation
Aligement de formation	21	Etude de situation relative aux besoins comportant une pratique simulée	Aligement de formation	21	Etude de situation relative aux besoins comportant une pratique simulée
/	21	Evaluation des compétences en milieu professionnel	/	21	Evaluation des compétences en milieu professionnel
/	35	Evaluation des compétences en milieu professionnel	Aligement de formation	21	Etude de situation d'une situation d'urgence identifiable en milieu professionnel
Equivalence		Pas d'évaluation	Aligement de formation	14	Etude de situation comportant une pratique simulée
Aligement de formation	25	Etude de situation portant sur des protocoles écrits	Aligement de formation	40	Etude de situation portant sur des protocoles écrits
	595			575	
	72%			75%	
	15,8			16,4	
	17			17	
	585			585	
	1148			1170	

Annexe IV : Quotité horaire des différents cursus

Cursus Complet

complet	API	TPG	SP	M 1	M1 BIS	M2	M 3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	TOTAL	Stage	5	5	5	7	IFAS	hors IFAS	franchise absence maximale = 5% de la formation totale en heures
NB JOURS	5	5	1	21	4	3	11	22	5	10	3	5	5	10	110	110							
heures	35	35	7	147	28	21	77	154	35	70	21	35	35	70	770	770					légendes utilisées		77
SEMAINES	1	1	0,2	4,2	0,8	0,6	2,2	4,4	1	2	0,6	1	1	2	22	22							77H

CAP petite enfance

complet	API	API	TPG	SP	M 1	A OTER	M1 BIS	A OTER	M2	A OTER	M 3	M4	M5	M6	A OTER	M7	A OTER	M8	A OTER	M9	A OTER	M10	A OTER	TOTAL	Stage	5	5	7	IFAS	hors IFAS	franchise absence maximale = 5% de la formation totale en heures	
NB JOURS	5	5	5	1	11	10	2	2	2	1	11	0	22	0	5	0	0	5	0	4	1	7	3	81	88	85						
heures	35	35	35	7	77	70	14	14	14	7	77	0	154	0	35	0	0	35	0	28	7	49	21	567	616	595				6	58,1	60,55
SEMAINES	1	1	1	0,2	2,2		0,4		0,4		2,2		4,4		0		0,6		1		0,8		1,4	17	18	17					58H06	

ASSP

complet	API	API	TPG	SP	M 1	A OTER	M1 BIS	A OTER	M2	A OTER	M 3	M4	M5	M6	A OTER	M7	A OTER	M8	A OTER	M9	A OTER	M10	A OTER	TOTAL	Stage	5	5	5	IFAS	hors IFAS	franchise absence maximale = 5% de la formation totale en heures	
NB JOURS	5	5	5	1	16	5	4	0	2	1	11	0	22	0	5	0	0	5	0	0	5	0	10	67	76	75						
heures	35	35	35	7	112	35	28	0	14	7	77	0	154	0	35	0	0	35	0	0	35	0	70	469	532	525				51	49,7	52,85
SEMAINES	1	1	1	0,2	3,2		0,8		0,4		2,2		4,4		0		0	0		0		0	14	15	15						49H42	52H51

SAPAT

complet	API	API	TPG	SP	M 1	A OTER	M1 BIS	A OTER	M2	A OTER	M 3	M4	M5	M6	A OTER	M7	A OTER	M8	A OTER	M9	A OTER	M10	A OTER	TOTAL	Stage	5	5	5	7	IFAS	hors IFAS	franchise absence maximale = 5% de la formation totale en heures
NB JOURS	5	5	5	1	16	5	4	0	3	0	11	0	22	0	5	0	0	5	0	5	0	10	0	88	97	110						
heures	35	35	35	7	112	35	28	0	21	0	77	0	154	0	35	0	0	35	0	35	0	70	0	616	679	770				12	69,3	72,45
SEMAINES	1	1	1	0,2	3,2		0,8		0,6		2,2		4,4		0		0	1		1		2	18	19	22						64H03	67H12

AES 16

complet	API	API	TPG	SP	M 1	A OTER	M1 BIS	M2	M 3	M4	M5	M6	A OTER	M7	M8	M9	A OTER	M10	A OTER	TOTAL	Stage	5	5	7	IFAS	hors IFAS	franchise absence maximale = 5% de la formation totale en heures							
NB JOURS	5	5	5	1	16	5	4	0	3	0	11	0	19	3	5	0	0	10	3	0	5	0	0	5	5	5	78	87	85					
heures	35	35	35	7	112	35	28	0	21	0	77	0	133	21	35	0	0	70	21	0	35	0	0	35	35	35	546	609	595		légendes utilisées	12	57,05	60,2
SEMAINES	1	1	1	0,2	3,2		0,8	0,6	2,2		3,8		1		0		0,6	1		0				1		16	17	17				57H03	60H12	

AES 21

complet	API	API	TPG	SP	M 1	A OTER	M1 BIS	M2	M 3	M4	M5	M6	A OTER	M7	M8	M9	A OTER	M10	A OTER	TOTAL	Stage	5	5	7	IFAS	hors IFAS	franchise absence maximale = 5% de la formation totale en heures							
NB JOURS	5	5	5	1	16	5	4	0	3	0	9	2	19	3	0	5	0	10	3	0	3	2	0	5	0	10	64	73	85					
heures	35	35	35	7	112	35	28	0	21	0	63	14	133	21	0	35	0	70	21	0	21	14	0	35	0	70	448	511	595		légendes utilisées	18	52,15	55,3
SEMAINES	1	1	1	0,2	3,2		0,8	0,6	1,8		3,8		0		0		0,6	0,6		0				0		14	15	17				52H09	55H18	

TP ADVF

complet	API	API	TPG	SP	M 1	A OTER	M1 BIS	A OTE	M2	A OTER	M 3	M4	M5	M6	A OTER	M7	M8	M9	A OTER	M10	A OTER	TOTAL	Stage	5	5	7	IFAS	hors IFAS	franchise absence maximale = 5% de la formation totale en heures					
NB JOURS	5	5	5	1	14	7	3	1	2	1	11	0	22	0	0	5	0	10	3	0	5	0	4	1	7	3	79	87	85					
heures	35	35	35	7	98	49	21	7	14	7	77	0	154	0	35	0	70	21	0	35	0	28	7	49	21	553	609	595		légendes utilisées	12	57,4	60,2	
SEMAINES	1	1	1	0,2	2,8		0,6	0,4	2,2		4,4		0		0		0,6	1		0,8		1,4		16	17	17					57H24	60H12		

AMBU

complet	API	API	TPG	SP	M 1	M1 BIS	M2	M 3	A OTER	M4	A OTER	M5	A OTER	M6	A OTER	M7	M8	A OTER	M9	A OTER	M10	A OTER	TOTAL	Stage	5	5	7	IFAS	hors IFAS	franchise absence maximale = 5% de la formation totale en heures				
NB JOURS	5	5	5	1	21	0	4	0	3	0	5	6	20,14	2	0	5	3	7	3	0	3	2	2	3	7	3	78,14	87,14	85					
heures	35	35	35	7	147	0	28	0	21	0	35	42	141	13	0	35	21	49	21	0	21	14	14	21	49	21	547	610	595		légendes utilisées	15	57,1	60,25
SEMAINES	1	1	1	0,2	4,2		0,8	0,6	1		4,029		0		0,6	0,6	0,6	0,4		1,4		16	17	17								57H06	60H15	

AS 2005

complet	API	API	TPG	SP	M 1	A	M1	A	M2	A	M 3	M4	M5	M6	A	M7	M8	M9	A	M10	A	TOTAL	Stage	5	5	7	IFAS	hors IFAS	franchise absence maximale = 5% de la formation totale en heures	
NB JOURS	5	5	5	1	16	5	4	0	3	0	4	7	10	12	0	5	0	5	5	5	5	52	61	85						
heures	35	35	35	7	112	35	28	0	21	0	28	49	70	84	0	35	0	35	35	35	364	427	595		légendes utilisées		Congés	33	47,95	51,1
SEMAINES	1	1	1	0,2	3,2		0,8		0,6		0,8		2		0		0		1		11	12	17			FERIE			58H06	60H33

AS 2021

complet	API	API	TPG	SP	M 1	A	M1	A	M2	A	M 3	M4	M5	M6	A	M7	M8	M9	A	M10	A	TOTAL	Stage	5	5	7	IFAS	hors IFAS	franchise absence maximale = 5% de la formation totale en heures	
NB JOURS	5	5	5	1	16	5	4	0	2	1	2	9	8	14	0	5	0	5	5	0	10	39	48	85						
heures	35	35	35	7	112	35	28	0	14	7	14	63	56	98	0	35	0	35	0	70	273	336	595		légendes utilisées		Congés		43,4	46,55
SEMAINES	1	1	1	0,2	3,2		0,8		0,4		0,4		1,6		0		0		0		9	10	17			FERIE			58H06	

ARM

complet	API	API	TPG	SP	M 1	A	M1	A	M2	A	M 3	M4	M5	M6	A	M7	M8	M9	A	M10	A	TOTAL	Stage	5	5	7	IFAS	hors IFAS	franchise absence maximale = 5% de la formation totale en heures			
NB JOURS	5	5	5	1	21	0	4	0	0	3	3	8	19	3	5	0	3	7	3	0	5	0	75	84	85							
heures	35	35	35	7	147	0	28	0	0	21	21	56	133	21	35	0	21	49	21	0	35	0	525	588	595		légendes		Congés		56	59,15
SEMAINES	1	1	1	0,2	4,2		0,8		0		0,6		3,8		1		0,6		0,6		1		16	17	17			FERIE			58H06	

ASMS

complet	API	API	TPG	SP	M 1	A	M1	A	M2	A	M 3	M4	M5	M6	A	M7	M8	M9	A	M10	A	TOTAL	Stage	5	5	7	IFAS	hors IFAS	franchise absence maximale = 5% de la formation totale en heures			
NB JOURS	5	5	5	1	16	5	4	0	3	0	11	0	22	0	5	0	5	5	3	0	0	5	85	94	85							
heures	35	35	35	7	112	35	28	0	21	0	77	0	154	0	35	0	35	35	21	0	0	35	595	658	595		légendes		Congés		59,5	62,65
SEMAINES	1	1	1	0,2	3,2		0,8		0,6		2,2		4,4		1		1		0,6		0	18	19	17			FERIE			58H06		

Annexe V : Liste des lieux de stage

Typologie	Nom Etablissement	Nom Service	Ville
Service de maternité	T 1 - CENTRE HOSPITALIER DE VICHY	OBSTETRIQUE	Vichy
	T 1 - CENTRE HOSPITALIER LE FAU	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	Thiers
	T 1 - CENTRE HOSPITALIER MOULINS - YZEURE	CHIRURGIE UROLOGIE ET GYNECOLOGIE - MERCIER 4	Moulins
	T 1 - CENTRE HOSPITALIER MOULINS - YZEURE	MATERNITE- AP 3	Moulins
	T 1 - CENTRE HOSPITALIER PAUL ARDIER	MATERNITE	Issoire
	T 1 - CLINIQUE LA CHATAIGNERAIE	MATERNITE	Beaumont
Service pédiatrie	T 1 - CENTRE HOSPITALIER DE VICHY	PEDIATRIE - NEONATOLOGIE	Vichy
	T 1 - CENTRE HOSPITALIER MOULINS - YZEURE	PEDIATRIE- AP6	Moulins
Structure accueillant des enfants en situation de handicap - pédopsychiatrie - structure d'aide sociale à l'enfance	T 2 - CENTRE HOSPITALIER DE VICHY	PSYCHIATRIE INFANTO JUVENILE	Vichy
	T 2 - CENTRE HOSPITALIER MOULINS - YZEURE	PEDOPSYCHIATRIE, ADOS, HDJ ADOS, Ateliers thérapeutiques	Yzeure
	T 2 - CENTRE HOSPITALIER MOULINS - YZEURE	PEDOPSYCHIATRIE, HJ Esquirol 2 (6 à 12 ans) AFT	Yzeure
	T 2 - CENTRE HOSPITALIER MOULINS - YZEURE	PEDOPSYCHIATRIE, Les Enfants HDS (6 à 12 ans)	Yzeure
	T 2 - CENTRE HOSPITALIER MOULINS - YZEURE	PEDOPSYCHIATRIE, Thérapie Familiale HJ Claude Bernard (3 à 6 ans)	Moulins
	T 2 - CENTRE HOSPITALIER MOULINS - YZEURE	POLE PEDOPSYCHIATRIE	Yzeure
	T 2 - CH Sainte Marie	H de JOUR ADOS- Dr TURBE	Clermont-Ferrand
	T 2 - CH Sainte Marie	H de JOUR ENFANTS RIOM - Dr TURBE	Clermont-Ferrand
	T 2 - CH Sainte Marie	H de JOUR Enfants Clermont Fd - Dr TURBE	Clermont-Ferrand
	T 2 - CH Sainte Marie	POLE ENFANT ET ADOLESCENT - DR TURBE- U.F.A.D.O. Temps Plein	Clermont-Ferrand
	T 2 - CH Sainte Marie	POLE ENFANT ET ADOLESCENT- DR TURBE - SOINS ETUDES	Clermont-Ferrand
	T 2 - CH Sainte Marie	TOUS SERVICES - ENFANTS et ADOS - T2- CH STE MARIE	Clermont-Ferrand
	T 2 - I.M.E La mosaïque	I.M.E	Saint Pourçain sur Sioule
	T 2 - I.M.E LE MOULIN DE PRESLES	I. M. E.	Cusset
	T 2 - I.M.E. L'AQUARELLE	AQUARELLE	Bellerive sur Allier
	T 3- SSR - Centre Médical Infantile de Romagnat	CENTRE MEDICAL INFANTILE	Romagnat
	Structure d'accueil d'enfants de moins de 4 ans	T 4S - CENTRE HOSPITALIER DE VICHY	CRECHE
T 4S - CRECHE ARC-EN-CIEL (Maison de l'Enfance)		CRECHE ARC-EN-CIEL	Bayet

T 4S - CRECHE BRIN D'EVEIL	CRECHE BRIN D'EVEIL	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE CALINS MALINS	CRECHE CALINS MALINS	Beaumont
T 4S - CRECHE CROIX NEYRAT	CRECHE CROIX NEYRAT	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE DES FRANCS ROSIERS	CRECHE DES FRANCS ROSIERS	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE ET HALTE GARDERIE COLLECTIVES	CRECHE ET HALTE GARDERIE COLLECTIVES	Riom
T 4S - CRECHE ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL DE LA GARE	CRECHE ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL DE LA GARE	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL FONTAINE DU BAC	CRECHE ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL FONTAINE DU BAC	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL LA GAUTHIERE	CRECHE ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL LA GAUTHIERE	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL NEYRON	CRECHE ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL NEYRON	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL SAINT JACQUES	CRECHE ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL SAINT JACQUES	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE FAMILIALE BEAUMONT	CRECHE FAMILIALE	Beaumont
T 4S - CRECHE FAMILIALE FRANCOISE DOLTO	CRECHE FAMILIALE FRANCOISE DOLTO	Cusset
T 4S - CRECHE FAMILIALE ROBERT DEBRE - Vichy Communauté	CRECHE FAMILIALE ROBERT DEBRE	Bellerive sur Allier
T 4S - CRECHE FARANDOLINE	CRECHE FARANDOLINE	Moulins
T 4S - CRECHE FLAMINA LES VERGNES	CRECHE FLAMINA LES VERGNES	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE FONTAINE DU BAC	CRECHE FONTAINE DU BAC	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE GALAXIE	CRECHE GALAXIE	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE HALTE GARDERIE IL ETAIT UNE FOIS	CRECHE HALTE GARDERIE IL ETAIT UNE FOIS	Riom
T 4S - CRECHE LA GLACIERE	CRECHE LA GLACIERE	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE LA SOURIS VERTE	CRECHE LA SOURIS VERTE	Saint Yorre
T 4S - CRECHE LE MANEGE ENCHANTE	CRECHE LE MANEGE ENCHANTE	Bellerive sur Allier
T 4S - CRECHE LES ENFANTS DU PARC	CRECHE LES ENFANTS DU PARC	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE LES LOUPIOTS	CRECHE LES LOUPIOT	Vichy
T 4S - CRECHE LES PETITES CANAILLES	CRECHE LES PETITES CANAILLES	Cusset
T 4S - CRECHE LES PETITES CANAILLES	CRECHE LES PETITES CANAILLES	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE LES PETITS TRESORS	CRECHE LES PETITS TRESORS	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE LES PETITS ZEBULONS	CRECHE LES PETITS ZEBULONS	Clermont-Ferrand

T 4S - CRECHE LES P'TITS LOUPS	CRECHE LES P'TITS LOUPS	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE LES P'TITS WISTITIS	CRECHE LES P'TITS WISTITIS	Riom
T 4S - CRECHE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES KANGROUPEMENT	CRECHE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES KANGROUPEMENT	Clermont-Ferrand
T 4S - CRECHE MAM ROSE'S AND CHOUX	CRECHE MAM ROSE'S AND CHOUX	Vichy
T 4S - CRECHE MULTI-ACCUEIL BRIN D'EVEIL	CRECHE MULTI-ACCUEIL BRIN D'EVEIL	Varennes sur Allier
T 4S - CRECHE MULTI-ACCUEIL LE BOUT'ENTRAIN	CRECHE MULTI-ACCUEIL LE BOUT'ENTRAIN	Saint Germain des Fossés
T 4S - CRECHE MULTI-ACCUEIL LES GARETS	CRECHE MULTI-ACCUEIL LES GARETS	Vichy
T 4S - CRECHE MULTI-ACCUEIL LES MOUSSAILLONS	CRECHE MULTI-ACCUEIL LES MOUSSAILLONS	Vichy
T 4S - CRECHE MULTI-ACCUEIL L'ILOT CALIN	CRECHE MULTI-ACCUEIL L'ILOT CALIN	Vichy
T 4S - CRECHE MULTI-ACCUEIL ROBERT DEBRE, POLE ENFANCE	CRECHE MULTI-ACCUEIL ROBERT DEBRE, POLE ENFANCE	Bellerive sur Allier
T 4S - CRECHE SAINT JACQUES	CRECHE SAINT JACQUES	Clermont-Ferrand

Annexe VI : Personnel de l'institut de formation

PERSONNEL DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS – INSTITUT DE FORMATION AIDES-SOIGNANTS – INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

Directeur :

Monsieur **DUPEUX Didier**

Secteur Pédagogique

Cadres de Santé Formateurs ou faisant fonction :

Madame **BAUER** Caroline
Madame **BILBAULT** Marie-Chantal
Madame **CHANAUD-FAVIER** Sabine
Madame **DARROT** Brigitte
Monsieur **DUMARTIN** Benoît
Madame **KELLER** Anne-Marie : **réfèrent formation auxiliaire de puériculture**
Madame **LALLOZ** Maryline
Madame **MAILLIER** Sandrine
Madame **MAGDELAINE** Florence
Madame **MARENCO** Maud
Monsieur **MARQUIS** Hervé
Madame **MERCIER** Catherine
Madame **MORISSE** Céline
Madame **PETELET** Laurence
Madame **TINTILLIER** Laure

Bibliothèque – Centre de Documentation et de Recherche

Madame **BESSEYRE-COMBET** Ella

Secteur Administratif

Madame **DOMERC** Albane
Madame **TAMIN** Magali
Madame **ROUX** Muriel

Secteur Entretien

Madame **CHASSAING** Maité
Madame **CLAIR** Emilie